

Nombre de membres présents : 11

Présents : Philippe André, Jean-Claude Barret, Pierre Gilouin, Patrick Hervé, Pascal Dejoux, Sébastien Brunet, Cyrille Vallon, Françoise Gorce, Philippe Almorice, Ludwig Blanc pour une partie de la séance. Arrivé à 21h05. N'a pas pris part à la première délibération.

Absents excusés : Nadège Naud (pouvoir à Pierre Gilouin), Danielle Bouchet (pouvoir à Françoise Gorce).

Ouverture de la séance : 20h40.

Approbation du compte rendu du CM du 22/11/2016 et signature de la feuille de présence.

Ajout à l'ordre du jour délibérations suivantes :

- Décision modificative budget M14
- Indemnités du receveur pour dernier semestre 2016, Madame Mazeyrat.

Le Conseil municipal accepte la proposition de ces délibérations supplémentaires.

1) Bâtiment Public : Sélection de l'entreprise pour les travaux suite à l'épisode de grêle

Monsieur le Maire rappelle les dégâts subis par les toitures des bâtiments publics, après le fort épisode d'intempéries. Plusieurs devis d'entreprises ont été reçus pour le désamiantage des toits des bâtiments publics. Jean-Pierre Barret énonce les différents tarifs. La société Asbestos propose le désamiantage des toits pour un montant de 22 325€ HT, la société 3DI pour un montant de 97 525€ HT et Dienvironnement pour un montant de 167 007€ HT. Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de choisir le devis de l'entreprise Asbestos.

Adopté à l'unanimité.

Plusieurs devis sont également présentés pour la reconstruction des toitures de bâtiments publics les plus endommagés par la grêle. La société 3DI propose des travaux pour un montant de 81 890€ HT, CBGP pour un montant de 59 690€ HT et STB pour un montant de 54 983€ HT. Monsieur le Maire propose de choisir le devis de l'entreprise STB avec 10% d'imprévu, soit pour un montant final de 60 500€ HT.

Adopté par 11 voix « pour » et 1 abstention.

2) Edifice religieux : Sélection de l'entreprise pour les travaux suite à l'épisode de grêle

Monsieur le Maire mentionne que suite aux dégâts subis après les intempéries sur l'Eglise St Julien et la Chapelle St Pierre, il est nécessaire de faire des travaux de remaniement. Deux devis concernent l'Eglise St Julien. CBGP proposent de faire les travaux pour un montant de 16 045€ HT, ainsi que la société 3DI pour un montant de 15 436€ HT.

Quatre devis ont été reçus pour la Chapelle St Pierre. La société Charpentier du Grésivaudan propose des travaux pour un montant de 100 107€ HT, Euro-Toiture pour 136 938.20€ HT, Traversier pour 110 432€ HT et CBGP pour 19 642€ HT.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise CBGP peut faire les travaux sur les deux édifices religieux, et propose de voter pour cette société.

Adopté à l'unanimité.

3) Chapelle St-Pierre : Approbation du diagnostic

Monsieur le Maire annonce que l'entreprise Repellin a rendu son diagnostic concernant les réparations de la Chapelle. Il énonce au Conseil Municipal les constats faits sur place par l'architecte et les préconisations à prendre. Monsieur le Maire propose l'approbation, sous réserve de l'obtention des aides financières, la passation du marché de maîtrise d'œuvre afin de réaliser en 2017 la phase projet (APS/APD/DCE) pour un montant estimé de 45 000 € HT, compris surveillance complémentaire des structures pendant cette phase .

Adopté à l'unanimité.

4) Décision modificative : Budget M14

Virement de crédit du compte 022 « dépenses imprévues » sur le compte 6413 « personnel non titulaire » de 5000€

Adopté à l'unanimité.

5) Indemnités du receveur pour dernier semestre 2016, Madame Mazeyrat.

Suite au départ de Madame Dennetiere au 30 juin 2016, Madame Mazeyrat, sa remplaçante, sera indemnisée de la même façon, soit un montant de 184.48€ pour les 6 mois à venir. Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour pouvoir verser les indemnités dues au trésorier.

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme :

- Dépôt de permis de construire : Monsieur Vincendon Duc Rémy et Madame Friot Caroline : Création d'un logement, Quartier Brunel.
- Dépôt de DP : Monsieur Bourdelin Pascal pour une piscine plus local technique ; Monsieur Francillard Jean pour une véranda ; Madame Nicole Rieusset pour une réfection de toiture ; Monsieur Boulay Patrick pour une réfection de toiture et le remplacement des fenêtres de toit ; Madame Di Schino Marie-Lise pour une division de parcelle.

Eglise St-Julien la tribune de l'église est sur le point d'être terminée.

Levée de la séance à 22h55.